



Cahier de charge Projet éradication SRRP Naisseurs-Finisseurs Maternités

Préparé par le Comité Expert

Guillaume Beaudry
François Cardinal
Éloi Champigny
Martin Choinière
Julie Ménard
Isabelle Sénéchal

Sylvie Vermette, coordonnatrice

14 août 2018

Objectifs

Pour la réussite de l'éradication du SRRP, le comité a préparé un guide qui décrit les normes minimales à respecter afin d'augmenter le taux de succès. Ces normes ont été établies avec les connaissances scientifiques actuelles ainsi que les expériences acquises dans les éradications réussies dans le cadre des projets CLÉ.

Règles de régie du troupeau (*à faire en tout temps même une fois l'éradication réussie*)

1. Faire un usage unique des aiguilles (1 aiguille par truie, 1 par portée, 1 par enclos)
2. Euthanasier les porcelets malades en mise-bas dès qu'il y a pompage (rélié a du SRRP)
3. Euthanasier les animaux malades en pouponnière et en engrangement :
 - a. quand les traitements de base ne répondent pas
 - b. faire les euthanasies des porcs à la fin de la pouponnière plutôt que de les transférer en engrangement s'ils ne sont pas commercialement viables
4. Restreindre les adoptions autant que possible
 - a. Limiter les adoptions à 24-48 hrs de vie
 - b. Laisser le plus de porcelets possible sur leur propre mère. La procédure suggérée est d'enlever les porcelets aux portées très nombreuses et de les mettre dans des petites portées. Laisser le plus possible de portées intactes.
5. Faire du TPTV / chambre. Les bandes aux 2 et 4 semaines peuvent aider à y arriver.
6. Pour les naisseurs-finisseurs sur un site : faire minimalement du TPTV par chambre de pouponnière et d'engrangement. L'élevage en bande aux 2 ou aux 4 semaines peut aider à y arriver.
7. Source d'approvisionnement des cochettes négatives de souche de champs.
 - a. Il est demandé de garder immunisés contre le SRRP tous les troupeaux qui ne sont pas sous air filtré ou qui n'ont pas un risque très bas de contamination.
L'immunisation peut être faite par :
 - i. l'utilisation du vaccin SRRP commercial
 - ii. pour l'éradication seulement : exposition à un virus de champs
 - b. Pour l'acclimatation des cochettes, il faut éviter la contamination volontaire avec du virus de champs.
 - c. Éviter d'introduire des cochettes matures négatives SRRP (sans les vacciner) dans un troupeau où le virus SRRP circule.
8. Pour les troupeaux qui vaccinent les truies avec le vaccin commercial, nous demandons de faire des vaccinations en masse à des périodes prédéterminées tel que décrit dans le cahier de charge du RSSO.

Programme de vaccination recommandé chez les truies

1. Programme privilégié : toutes les truies en vaccination de masse trois fois par année et vaccination des cochettes à l'entrée.
2. Changer d'aiguille entre chaque truie
3. Dates de vaccination masse
 - a. 2^e semaine de septembre
 - b. 2^e semaine de décembre
 - c. 2^e semaine de mars
4. Dans le cas d'une première vaccination d'un troupeau de truies : toutes les truies devraient être vaccinées en même temps.
5. Ne pas faire entrer de cochettes vaccinées dans un troupeau dont les truies n'ont jamais été vaccinées. Il est recommandé de vacciner le troupeau de truies et d'attendre au moins 4 semaines avant d'y faire entrer des cochettes vaccinées.
6. Éviter de ne vacciner que les cochettes car cela augmente le risque de retour à la virulence du virus vaccinal.

Pratiques de biosécurité minimales

1. Signalisation :
 - a. Affiche au chemin qui indique minimalement : Ferme porcine, biosécurité en vigueur, accès non-autorisé interdit
2. Garder en tout temps toutes les portes des bâtiments qui logent des animaux barrées
3. Gestion des cadavres :
 - a. Le comité encourage fortement le compostage (fait selon la législation québécoise)
 - b. Si les carcasses sont ramassées par un récupérateur nous demandons :
 - i. Utilisation d'un bac ou autre méthode qui fera que les carcasses ne soient jamais gardées à l'air libre et qu'aucune matière résiduelle ne contamine l'environnement (bac avec couvert)
 - ii. Nous demandons aussi de ne pas laisser de carcasses illégalement dans le milieu environnant (par exemple dans le bois).
 - iii. Utiliser une méthode qui fait en sorte que l'équarisseur n'ait pas à s'approcher des bâtiments pour vider le bac
4. Appliquer le principe de corridor danois dans tous les bâtiments qui logent des porcs.
 - a. S'assurer qu'il y a un lavage des mains avec savon, port de gants ou minimalement utilisation de gel assainissant
5. Transport d'animaux «sortant» pour les maternités et naisseurs-finisseurs :
 - a. Il faut que tous les camions qui viennent chercher des porcs sur le site soient vides, lavés, désinfectés et séchés
 - i. Si le camion ne peut pas être correctement lavé, une alternative possible est l'utilisation de la technique de remorque à remorque puis lavage, désinfection et séchage de la remorque.
 - b. Le transporteur ne doit pas entrer dans le bâtiment
6. Transport d'animaux «sortant» pour les sites de pouponnière et d'engraissement **en rotation** :
 - a. Il faut que tous les camions qui viennent chercher des porcs sur le site soient vides, lavés, désinfectés et séchés
 - b. Le transporteur ne doit pas entrer dans le bâtiment à moins qu'il ne suive les procédures d'entrée par le corridor danois, bottes et vêtements fournis par la ferme
7. Transport d'animaux entrants
 - a. Camion lavé, désinfecté et séché avant d'embarquer les animaux
 - b. Le camion qui livre les animaux n'arrête pas livrer des animaux sur d'autres sites avant d'arriver à la ferme. Si cela est impossible :
 - i. la procédure du «remorque à remorque» est utilisée pour décharger les animaux sur chacun des sites

- ii. les remorques utilisées pour faire le remorque à remorque sont lavées et désinfectées auparavant.
- c. Avoir un protocole adéquat pour que le livreur ne contamine pas les animaux lors du déchargement des animaux.
- d. Pour les sites post-sevrage, des allers-retours du camion de la pouponnière vers l'engraissement sont permis en autant qu'un protocole de biosécurité adéquat soit en place pour éviter que cela ne résulte en une contamination de la pouponnière.

8. Appel de service

- a. Exiger que les personnes qui entrent dans la ferme passent par le corridor danois, se lavent les mains, et utilisent les vêtements et les bottes de la ferme.
- b. Dans la mesure du possible, fournir les outils à l'ouvrier.
- c. Le matériel qui sera introduit dans la ferme doit être propre

9. Registre des visiteurs

- a. Pour les sites avec des truies, tenir un registre de visiteurs. Demander la dernière ferme visitée, la date du dernier contact avec les porcs.

10. Entrée de matériel (maternités et naisseurs-finisseurs) :

- a. Avoir une pièce de réception du matériel isolée et chauffée à 24 Celsius.
- b. L'idéal est d'avoir un comptoir où une tablette pour y laisser le matériel sans contact avec le sol. Éviter d'avoir à passer par l'endroit où le livreur marche pour déposer le matériel à l'intérieur.
- c. Y faire passer le matériel à introduire. Le matériel doit être propre et laissé dans la pièce chauffée durant 24 heures.
- d. Pour les matières périssables (vaccins, semence), faire entrer le contenu dans la ferme et non le contenant. (mettre les vaccins dans le frigo et jeter la boîte)
- e. Autre alternative approuvée par le vétérinaire traitant.

Pratiques de bio-confinement minimales pour tous les sites

1. Utilisation des bacs à animaux morts ou congélateurs. En aucun temps les carcasses ne doivent être gardées à l'air libre.
2. Méthode d'euthanasie: privilégier une méthode d'euthanasie qui fait peu ou pas d'effusion de sang. (électrocution)
3. Si trauma crânien ou percuteur : utiliser une méthode pour que le sang ne se répande pas à l'extérieur de bâtiment. S'il y a du sang à l'intérieur, laver et désinfecter dès que possible et choisir un endroit stratégique où il n'y a pas beaucoup de va-et-vient.
4. Sortir les carcasses par une porte différente de celle utilisée pour l'entrée des personnes.
5. Utiliser la douche ou l'entrée danoise de façon à ne pas amener le virus avec soi en sortant des bâtiments.